

Sélection à l'université : la fin d'un tabou

Comment filtrer l'entrée à la fac ?
Pour en finir avec le tirage au sort
des étudiants, l'instauration de prérequis
est envisagée pour la rentrée 2018

L'université française est à un moment charnière. Va-t-elle continuer à accueillir tous les bacheliers souhaitant poursuivre leurs études ? Ou va-t-elle refermer ses portes en posant des conditions à l'entrée de ses formations ? Les annonces, attendues en novembre, de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, risquent d'être décisives.

Le 17 juillet, la ministre a lancé une vaste concertation «*où tous les sujets peuvent être mis sur la table*» sur les conditions d'entrée et de réussite à l'université avec vingt-cinq partenaires – syndicats enseignants, étudiants, lycéens, associations de parents d'élèves, Medef, etc. Constitués en groupes de travail, ils rendront des propositions en octobre. Puis la ministre fera connaître ses arbitrages.

En décembre 2016, on a déjà vu bouger les lignes avec l'accord sur la sélection en première année de master. Pendant longtemps, cela avait été un sujet de blocage. Les universités ont ainsi commencé cette année à sélectionner en master 1. Au nom du «*droit à la poursuite d'études*» garanti par la réforme, les recalés pouvaient faire appel auprès du recteur pour obtenir une place dans un autre master. En juillet, la Conférence des présidents d'université (CPU) parlait d'un millier de recours, un nombre gérable selon elle. Le bilan reste toutefois à faire.

L'objectif premier est d'en finir dès la rentrée 2018 avec le tirage au sort des étudiants pour les filières dites «*en tension*» – Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), droit, psychologie... Avec la hausse du nombre de bacheliers, le tirage au sort a visé cette année 169 formations (contre 78 en 2016).

Le second objectif est de réorganiser l'entrée à l'université de

façon à mieux orienter les candidats et à leur permettre de réussir. Cela passe par une refonte du dispositif APB (Admission post bac) qui a montré ses limites cette année. Fin juillet, 65 000 candidats n'avaient reçu aucune proposition de formation. Ils étaient encore 60 100 à la mi-août à attendre une affectation.

Le mot magique

Pour résoudre cet entrelacs de problèmes, le mot magique, au cœur de la concertation, est celui de «*prérequis*». Il s'agit de lister les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir dans telle ou telle formation. Par exemple : avoir un bon niveau scientifique pour s'inscrire en Paces (première année commune aux études de santé), une formation musicale pour postuler en musicologie, etc.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure ces prérequis seront contraignants. S'ils le sont, des candidats se trouveront écartés de filières pour lesquelles ils ne sont pas jugés préparés. Et que deviendront-ils ? Alors que l'objectif de la France est d'élever le niveau de qualification des jeunes, comment éviter que se multiplient les laissés-pour-compte d'un système qui trie et que se perpétuent les inégalités entre ceux, bien nés, qui réussiront toujours et les autres, relégués aux formations courtes ?

L'un des grands sujets concerne les bacheliers professionnels, aujourd'hui près de 30 % du total. Les «*pros*» sont nombreux à vouloir poursuivre des études. Or le nombre de places en STS (section de technicien supérieur), qu'ils demandent en premier lieu, n'a pas suivi. Ils se tournent alors vers des licences où ils échouent massivement.

Frédérique Vidal se défend de vouloir introduire une forme de «*sélection sèche*». Elle propose un «*contrat de réussite étudiant*» qui mettra fin à «*l'autre*

scandale», selon elle : les 60 % d'échec à l'issue de la première année universitaire. «*Notre objectif est de mettre en œuvre*

La question est de savoir dans quelle mesure les prérequis seront contraignants

des mesures qui vont accompagner les étudiants vers la réussite, explique-t-elle. S'ils n'ont pas les prérequis pour entrer dans la formation qu'ils souhaitent, on peut imaginer des dispositifs de remise à niveau. Il faut davantage orienter, informer et personnaliser les parcours.»

Pour la ministre, le problème n'est pas tant le manque de pla-

ces mais plutôt leur répartition au sein des filières : «*L'important est que tout bachelier, quel que soit le type de bac, se voit proposer une place dans une filière le menant vers la réussite et l'emploi. Tous n'ont pas vocation à faire des licences générales. Il faut multiplier les places en STS et en IUT [institut universitaire de technologie] et créer des formations de durées variables : par exemple, une formation du supérieur pourrait être ouverte pour les bacheliers professionnels, conduisant à un diplôme en un an, leur permettant de travailler et, plus tard, s'ils le veulent, de revenir dans le supérieur.*»

Les présidents d'université ne cachent pas leurs espoirs dans cette concertation. Lassés de se voir reprocher l'échec en licence alors qu'ils doivent accueillir des jeunes toujours plus nombreux sans que l'Etat ne leur alloue des moyens à la hauteur, ils voient dans l'introduction de prérequis une façon de solutionner cette intenable équation. «*Ces prérequis sont davantage un filtre qu'une sélection*, assure Gilles

Roussel, président de la CPU. *Le système est arrivé à saturation. On ne peut plus accepter que des jeunes, qui ne sont pas armés pour réussir, entrent dans des formations alors que d'autres, qui auraient pu réussir, sont rejetés avec le tirage au sort.*»

Des critères à définir

«*Nous avons imaginé quatre scénarios*», détaille François Germinet, le président de l'université de Cergy-Pontoise, qui dirige la commission Formation et insertion professionnelle de la CPU. Un étudiant pas très loin des prérequis pourrait «*suivre une licence en quatre ans au lieu de trois*». Un autre, n'ayant aucun des prérequis, «*pas le bon bac par exemple*», se verrait proposer une année zéro de remise à niveau. Celui qui a beaucoup de retard pourrait faire «*une licence professionnelle en trois ans*» préparant à l'emploi. La CPU propose enfin «*des entrées différées*

dans le supérieur : le jeune irait d'abord travailler deux, trois ans en entreprise, puis il rejoindrait une filière.»

Reste à convaincre les syndicats étudiants et enseignants. Plusieurs ont fixé une ligne rouge au-delà de laquelle ils mobiliseraient leurs troupes : si les prérequis sont coercitifs et introduisent, de fait, une sélection. «*En stigmatisant l'échec en licence, la ministre et le premier ministre veulent accréditer l'idée que la sélection est la solution*, martèle Hervé Christofol, responsable du Snesup. *Or le problème est avant tout que l'Etat n'a pas accompagné la massification de l'enseignement supérieur en allouant des moyens suffisants. Pour nous, le bac doit rester le diplôme permettant d'entrer à l'université dans la formation de son choix.*»

Le principe des prérequis suscite une série d'interrogations. Les critères seront-ils fixés de façon nationale ou, comme le

souhaitent les présidents d'université, définis dans les facs et dans les filières? Dans ce cas, beaucoup redoutent une concurrence accrue entre établissements et le creusement des inégalités. Le contenu même des critères divise. Pour le SGEN-CFDT ou Sup'Recherche-UNSA, ils ne

doivent pas être mécaniques – tel type de bac et telle moyenne pour telle formation –, mais doivent tenir compte des compétences acquises au lycée. Et, à côté, tout doit être fait pour aider les jeunes à réaliser leur projet.

Le SGEN-CFDT milite pour «une vraie orientation active», avec

«un accompagnement personnalisé tout au long du continuum bac-3/bac+3»: les jeunes seraient inscrits dans une filière «à partir d'une analyse fine de leur dossier, ce qui suppose un travail commun entre les enseignants du second degré et du supérieur». Mettre «tous les sujets sur la table»,

comme le dit la ministre, et que tout le monde accepte de se mettre autour de ladite table pour évacuer enfin cette question taboue de la sélection, tel est le premier des prérequis... ■

VÉRONIQUE SOULÉ

«Le statu quo est intenable»

Jimmy Losfeld, président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)

«La sélection est un mot galvaudé qui ne veut plus rien dire. S'il s'agit d'exclure une partie de la jeunesse des études supérieures, c'est inacceptable compte tenu du chômage actuel et sachant que les emplois de demain seront qualifiés. S'il s'agit de réformer l'affectation entre le lycée et l'université, c'est souhaitable. On se heurte aujourd'hui aux limites du système. Avec le baby-boom de 2000, on va bientôt atteindre les 3 millions d'étudiants. Il faut rendre cohérente la continuité entre le secondaire et le supérieur afin de permettre la hausse du niveau de qualification des nouvelles générations. La FAGE est prête à soutenir des prérequis indicatifs. J'ai le sentiment que l'on peut trouver un consensus car le statu quo est intenable. Un point positif: la ministre a à cœur le dialogue social. C'est fondamental lorsque l'on veut faire une réforme ambitieuse. Mais le sujet qui pourrait coïncider est la hausse du budget du supérieur. La FAGE a bien l'intention de peser de tout son poids.» ■

PROPOS RECUEILLIS PAR V. SO.

«Les filières sélectives sont plébiscitées par les élèves»

Olivier Vial, président de l'Union nationale interuniversitaire (UNI)

«De plus en plus d'étudiants choisissent des filières sélectives. Les établissements eux-mêmes les multiplient. Aujourd'hui, on a un début de traduction de ce phénomène dans la parole publique. Pour nous, le choix réside entre une sélection claire, avec des critères les plus justes possibles, et une sélection à l'aveugle, comme elle se pratique déjà par le tirage au sort, par l'échec et l'abandon. Tout le monde se retrouve dans le rejet du tirage au sort. On a l'impression que, pour ne pas fâcher, le gouvernement est en train de créer un écran de fumée: sans mettre en place une réelle sélection, il revient à un processus d'orientation active. Il faut donner la possibilité aux universités de fermer leurs portes. Il est plus généreux de ne pas laisser perdre un an à un étudiant qui n'a pas le niveau. C'est même lui rendre service. Sans parler du coût de l'échec. Il faut du courage politique. Si l'on crée une nouvelle usine à gaz, ce sera encore pire. Nous serons très vigilants.» ■

PROPOS RECUEILLIS PAR V. SO.

«Investir pour résoudre le problème de places»

Lilâ Le Bas, présidente de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF)

«Le nombre de bacheliers augmente ainsi que ceux voulant poursuivre des études supérieures. Or en face, les moyens des universités et leurs capacités d'accueil ne suivent pas. Soit on permet à la jeune génération d'être qualifiée et d'accéder au supérieur, soit on fait le choix de sélectionner. La sélection n'est pas la solution. Nous sommes

contre le fait que l'université devienne un temple sélectif où l'on trie les étudiants à l'entrée et où l'on fait réussir toujours les mêmes, qui ont déjà réussi tout leur parcours scolaire. Face aux prérequis et au "contrat de réussite étudiant", nous sommes prudents. Il faut revoir l'organisation du supérieur, notamment le premier cycle universitaire. La licence doit être davantage pluridisciplinaire, avec une spécialisation progressive. Mais si l'objectif est de sélectionner, ça ne passera pas. Mieux orienter et mieux affecter les étudiants ne résoudra en rien le problème des places. Des investissements et des places supplémentaires sont indispensables dans le supérieur.» ■

PROPOS RECUEILLIS PAR V. SO.

Budget serré, autonomie limitée

Alors qu'elles accueillent toujours plus d'étudiants et doivent gérer jusqu'à leurs ressources humaines, les universités peinent à faire face

Emmanuel Macron, candidat, avait promis de «*libérer l'énergie*» et de donner une «*autonomie réelle*» aux universités. Leurs présidents affichent aujourd'hui des préoccupations plus urgentes. Il leur faut notamment s'assurer d'un budget leur permettant d'accueillir 40 000 étudiants supplémentaires chaque année, en raison du baby-boom des années 2000.

Dix ans après la loi sur l'autonomie (la LRU, loi relative aux libertés et responsabilités des universités), qui leur a transféré la gestion des ressources humaines, les universités dépendent toujours des dotations de l'Etat. Certaines arrivent à engranger des fonds supplémentaires en gagnant par exemple des appels à projets. Mais d'autres reçoivent plus de 90 % de leurs ressources de l'Etat.

Alors que l'autonomie devait leur permettre de rayonner, certaines se sont enfoncées dans la crise. Le 31 mai, la Cour des comptes a ainsi alerté sur les problèmes financiers de quinze universités : six sont dans une «*situation très dégradée*», neuf dans une «*situation dégradée*». Les directions taillent à tout-va. A l'université de Bourgogne, le 29 mai, le conseil d'administration a voté la suppression de 40 000 heures d'enseignement, soit 10 % du total. Et Toulouse-III-Paul-Saba-

tier prévoit de supprimer 200 postes en trois ans.

Dès le début de l'été, les tractations ont débuté en vue de l'adoption du prochain budget. La Conférence des présidents d'université (CPU) réclame un effort supplémentaire annuel de 1 milliard d'euros. Mais les premiers signaux sont inquiétants. Dans son discours de politique générale, le 4 juillet, le premier ministre Edouard Philippe est resté remarquablement flou. Puis, à la mi-juillet, 331 millions d'euros étaient rayés des crédits budgétaires pour l'enseignement supérieur.

Le 14 septembre, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, fait enfin le geste attendu : elle annonce une rallonge de son budget de 700 millions d'euros en 2018. Les présidents d'université saluent aussitôt la mesure. Mais la communauté universitaire reste prudente. Elle attend notamment de connaître la répartition exacte de cette hausse et quelle part ira à l'université.

Comment, confrontés à ces urgences budgétaires, les présidents d'université peuvent-ils décider d'investissements dans leur établissement ou mener une politique de ressources humaines plus managériale ?

Contraints de batailler pour obtenir des marges financières, il leur faudrait d'abord faire sauter un certain nombre de verrous.

«*Imaginez que l'on ne nous permette pas d'emprunter*», souligne Jean-François Balaudé, le président de Paris-Nanterre, à la tête de la commission des moyens à la CPU. *En 2016, le président François Hollande nous avait pourtant parlé de prêts à taux zéro pour rénover les bâtiments qui sont des passoires thermiques. Nous avons même chiffré les travaux. Mais nous n'avons jamais obtenu le déblocage de ces prêts. Or plus on attend, plus ces bâtiments coûtent cher en énergie.*»

Dans son programme, Emmanuel Macron parlait de donner «*la liberté de recruter*» aux universités. Les présidents souhaitent avoir davantage la main sur cette question, et contourner les pouvoirs du Conseil national des universités sur les candidatures et sur les promotions. Mais le sujet est sensible, certains syndicats en faisant un casus belli. Interrogée, la ministre se montre prudente. «*Certaines universités souhaitent mieux articuler les procédures de recrutement à leurs ambitions et à leur stratégie, c'est parfaitement lé-*

gitime, dit-elle. *Nous allons évaluer si des expérimentations sont*

possibles, dans le respect des règles et des cadres existants.»

En attendant d'en savoir plus sur ce que le gouvernement entend, concrètement, par une autonomie accrue, les universités fourbissent leurs arguments face à Bercy. L'Etat leur doit d'ores et déjà 120 millions d'euros pour couvrir les charges nouvelles qu'il leur a transférées. «*Des décisions de son ressort qu'il doit financer*», insiste Jean-François Balaudé, comme la hausse du point d'indice, la titularisation de contractuels, l'allègement des services des maîtres de conférences débutants...

Après, il faudra assurer le financement du fameux «*glissement vieillesse technicité*» (GVT), c'est-à-dire l'augmentation automatique de la masse salariale en raison des évolutions de carrière. Le poste, oublié dans les dotations au début de l'autonomie, plombe depuis les finances des universités.

«*Si nous n'avons pas de hausse budgétaire pour faire face à l'arrivée de 40 000 étudiants supplémentaires, les conditions d'accueil vont se dégrader*», avertit le président de la CPU, Gilles Roussel. La ministre, qui présidait l'université de Nice jusqu'à sa nomination, le sait très bien : sans les moyens, l'autonomie reste un mot à moitié creux. ■

V. SO.

La ministre vient d'annoncer une rallonge de 700 millions d'euros pour l'enseignement supérieur

Regroupement : quel statut ?

Le ministère se donne dix ans pour tirer le bilan du rapprochement entre établissements du supérieur, censé améliorer leur visibilité à l'international

Parmi les dossiers chauds de la rentrée, celui des regroupements d'universités et d'établissements est passé au second plan derrière la question des «prérequis» et celle du système APB, qui mobilisent les syndicats étudiants. Les acteurs de l'enseignement supérieur sont toujours dans l'expectative : quel cap le gouvernement souhaite-t-il donner à ces rapprochements ? Et à quoi ressembleront les futures politiques de gouvernance des universités ?

Ces questions suscitent à l'Elysée un silence qui en dit long sur l'impasse dans laquelle les politiques se sont enfermés et dont ils ont du mal à sortir. Contacté à deux reprises, le conseiller enseignement supérieur et recherche d'Emmanuel Macron, Thierry Coulhon – dont on suppose qu'il connaît le sujet sur le bout des doigts en tant qu'ancien président de la Comue PSL (communauté d'universités et d'établissements, Paris Sciences et Lettres) –, se borne à refuser «de commenter le dossier».

Frédérique Vidal, la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur, se donne le temps : elle souhaite fixer à dix ans la durée de la période d'expérimentation, à l'issue de laquelle chaque entité pourra soit garder son indépendance soit se fondre juridiquement dans l'ensemble. Un délai long qui constitue pourtant une diminution de cinq ans de la période d'expérimentation initialement envisagée. Ce projet proposera aux établissements de choisir entre les deux statuts existants : la Comue et l'EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Les regroupements, lancés en 2013 par la loi Fioraso pour donner plus de visibilité à l'enseignement supérieur français dans

les classements internationaux, n'ont pas apporté les résultats espérés. Les problèmes de gouvernance perdurent, face à une multitude d'écoles aux identités fortes et à des disparités territoriales importantes. La Comue Paris-Saclay, première expérience d'envergure destinée à regrouper 15 % de la recherche publique française autour d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche prestigieux, tels que Polytechnique, le CNRS, le CEA et l'université Paris-Sud, sur le plateau de Saclay, au sud-ouest de la capitale, est au milieu du gué. Alors que 5 milliards d'euros y ont déjà été engagés.

«Le rythme des chantiers n'est pas assez soutenu», critiquent certains présidents d'université, alors

« Sous couvert d'expérimentation, des questions de gouvernance et de personne prennent le pas sur le projet éducatif »

Stéphane Leymarie
Sup'Recherche-UNSA

qu'approche l'examen de plusieurs labels par un jury international, dont l'Initiatives d'excellence (Idex), une aide financière d'envergure dont l'objectif est la construction d'ensembles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. «Le calendrier est serré, admet Gilles Roussel, le président de la Conférence des présidents d'université. Il nous faut rapidement le nouveau cadre législatif et des orientations en début d'année 2018, pour que les sites puissent trouver une solution.»

«On navigue en eaux troubles», dénonce Stéphane Leymarie, secrétaire général du syndicat Sup'Recherche-UNSA. *Sous couvert d'expérimentation, des questions de gouvernance et de personne prennent le pas sur le projet éducatif.* Emmanuel Roux, le président de l'université de Nîmes et de la commission juridique de la CPU, craint «un fonctionnement à la carte dans chaque regroupement, ainsi que la multiplication d'États dans l'État». Au centre de ses inquiétudes, la perte pour chaque entité d'un regroupement de son statut juridique propre. «Comment faire machine arrière dix ans après l'expérimentation si une école a abandonné ses statuts juridiques et que la Comue disparaît ? Quel cadre donner aux expérimentations pour éviter une multiplication des statuts ?», s'interroge le juriste.

Une équation à double inconnue, alors que, sur le terrain, chaque Comue répond à des problématiques différentes. «Pourra-t-on s'organiser comme on le souhaite ou aurons-nous moins de liberté ? demande Philippe Raimbault, président de l'Université fédérale de Toulouse. Tout cela est encore confus. Dans les deux cas, il y a un risque : aboutir à des sites à deux vitesses ou se retrouver avec un cadre juridique trop exigü.» «Il faudra un cadre juridique souple, plaide également Lise Dumasy, la présidente de l'université Grenoble-Alpes. On ne peut pas se satisfaire des mêmes solutions partout car les sites sont très différents, entre les gros pôles, très constitués, et des sites plus petits, qui ne nécessitent pas les mêmes solutions.» Un beau casse-tête en perspective pour le gouvernement, qui devra étudier au cas par cas les spécificités de chaque regroupement. ■

MAXIME FRANÇOIS